



CDI bidon après CDD pour éviter de payer la prime de précarité

Par Madeleine92

Bonjour,

Mon employeur ne veut pas me verser ma prime de précarité car je n'ai pas accepté son offre de CDI. Son offre est supérieur de 5 000 à mon salaire initial mais ne reprend pas mes avantages en nature (non repris sur mon bulletin de salaire) : hébergement (et les charges) et véhicule de fonction la semaine. A savoir que le poste se trouve en IdF est donc que les loyers sont plutôt élevés.

Je considère que son offre n'est pas équivalente car cela représente une perte financière pour moi, de plus son offre est intervenue à la dernière minute comme pour éviter de me payer ma prime de précarité.

Par quel moyen est-il possible de récupérer ma prime? Ais-je un moyen de pression concernant la déclaration de mes "avantages" à l'URSAFF